

INTERVIEW EXPRESS

Que faire des cours de religion et de morale ?

La Cour constitutionnelle a rendu facultatifs les cours de religion et de morale. Le Centre d'étude et de défense de l'école publique (Cedep) y voit une opportunité pour permettre aux élèves d'aborder « en commun » les questions de sens, explique Benoît Van der Meerschen.

Les cours de religion et de morale sont facultatifs. Qu'en pense le Cedep ?

Les cours de religion et de morale devraient toujours être offerts, mais placés hors grille horaire. Mieux vaudrait donner la possibilité à tous les élèves de discuter en commun des questions de sens, y compris l'histoire des religions, l'apprentissage du fait religieux, etc. Ensemble, dans un cadre ad hoc, avec un professeur formé à cet effet. Je crois qu'on a pu voir au cours des derniers mois que chacun aurait à gagner à construire dès le plus jeune âge la société par le dialogue, non par la confrontation.

Travaux écrits, contributions... on en sait un peu plus sur ce qui sera proposé aux élèves qui ne suivent pas les cours de religion ou de morale. N'est-ce pas suffisant ?

Est-il nécessaire d'attendre encore ? Mieux vaut

saisir l'opportunité. L'encadrement des élèves qui demanderont la dispense reste à préciser. Je trouverais dommage de jouer petits bras, alors que la situation nous impose au contraire de pousser le grand braquet. C'est ce que nous regrettons. Pour le Cedep, imaginer et réaliser ce cours commun est

quelque chose d'absolument exaltant. Notamment en termes de questions philosophiques et éthiques. Apprendre à comprendre le point de vue de l'autre est essentiel face au repli sur soi. Aujourd'hui, séparer les enfants sur une base confessionnelle pour discuter des questions de sens ne fait évidemment qu'amplifier ce que nous rapporte l'actualité sur la société dans laquelle nous vivons.

P.Ma

Benoît Van der Meerschen est secrétaire général adjoint du Centre d'action laïque (CAL). Il le représente au Cedep. © LESOIR.